

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
10/08/2015

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01115P0123

1. Intitulé du projet

ZAC des rives de l'Ourcq / ilot s1 des Salins / commune de Bondy

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROPEQUIPEMENTS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur François BRIVAL en qualité de Directeur d'EUROPEQUIPEMENTS

RCS / SIRET

14 0 8 1 5 1 9 1 1 4 8 0 0 0 2 2

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°36 - Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés	L'opération développe environ 11 700 m ² de surface de plancher

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

L'assiette foncière correspondant au périmètre de l'opération est de 4 956 m². Elle se situe sur la commune de Bondy, dans le département de Seine-Saint-Denis.

L'opération développe environ 11 700 m² de surface de plancher se décomposant ainsi :

- 700 m² SDP de commerces
- 3 300 m² SDP de logements locatifs sociaux (environ 124 logements en accession)
- 7 700 m² SDP de logements en accession libre (environ 59 logements locatifs sociaux)

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du développement de la ZAC "Les rives de l'Ourcq" qui vise à restructurer un secteur de Bondy enclavé entre l'autoroute A3 à l'Ouest, le canal de l'Ourcq au Sud, et le chemin latéral au Nord.

L'objectif de cette ZAC est de proposer une offre de logements de meilleure qualité que ceux existants, davantage d'activités et de services que ceux recensés actuellement, le tout implanté au sein d'espaces verts paysagers peu présents jusqu'alors.

A l'échelle du territoire, il s'agit de renforcer la prise en compte des spécificités culturelles et économiques du territoire, d'ouvrir sur le canal, et de développer une qualité résidentielle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation



ilot S1

La carte ci-contre illustre le phasage général de la ZAC "Les Rives de l'Ourcq."

L'ilot S1 sur lequel se situe l'opération est planifié en phase 1.

L'opération sera réalisée sur une période de 24 mois, en une seule phase et hors contraintes de démolition, dépollution et fondations spéciales.

Les bâtiments existant n'abritent plus d'activités et seront entièrement démolis par l'aménageur de la ZAC.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération, objet de la présente demande d'examen, concerne le secteur des Salins. La carte ci-dessous représente l'ensemble des aménagements projetés au sein du périmètre de la ZAC "Les Rives de l'Ourcq". Elle permet de situer l'implantation de l'ilot S1 sur lequel est projetée l'opération.

183 logements sont prévus dans la phase actuelle des études (avant-projet): 59 en locatif social et 124 en accession. 137 places de stationnement voitures, dont 30 pour les logements sociaux, et environ 40 m² de stationnement motos. Le stationnement vélos est réparti en plusieurs locaux ouvrant à côté des halls A, C, D, E, F et G (à raison d'un emplacement pour 5 logements conformément au PLU).



Le projet est constitué de huit bâtiments (A,B,C,D,E,F,G,H) qui sont tous destinés au logement. Les rez-de-chaussée seront affectés aux commerces et aux activités, notamment les rez-de-chaussée exposés route d'Aulnay (A,B,C,D) et place Est (F). Un seul accès au site est prévue, il se fera par la voie Nord.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

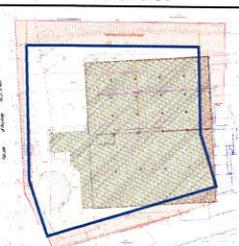
Au titre du code de l'urbanisme, la présente opération est soumise à l'obtention d'un permis de construire.

Au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau, la présente opération n'est pas soumise à autorisation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire n'est pas rempli dans l'optique d'une autorisation particulière, mais pour savoir si le projet est soumis à étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques							Valeur	
L'ensemble immobilier est constitué de 183 logements en 8 bâtiments. Au total, 59 logements en locatif social et 124 logements en accession. La hauteur maximale des bâtiments est limitée à 20 m, soit R +6 et prévoit un seul niveau de sous-sol.							 <p>Périmètre de l'opération</p>	
ETAT PARCELLAIRE								
Section	Numéro	Contenance	Adresse de la parcelle	Propriétaire inscrit à la matrice cadastrale	Future voirie	Cédée au promoteur		
G	2	21a34ca	25 route d'Aulnay	Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France	97	892		
G	3	10a45ca	28 route d'Aulnay	Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France	83	446		
G	4	10a52ca	26 route d'Aulnay	Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France	64	461		
G	5	21a23ca	32 route d'Aulnay	Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France	799	235		
G	116	4a24ca	route d'Aulnay	Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France	127	288		
G	117	51a97ca	route d'Aulnay	Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France	512	2 365		
G	132	4a73ca	route d'Aulnay	Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France	223	259		
Sous-Total					1 895	4 846		

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

24-32 route d'Aulnay
93 140 Bondy

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 28 ' 52 " E Lat. 48 ° 54 ' 28 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Commune de Bondy (département de Seine-Saint-Denis)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est constitué d'un bâtiment principal récemment utilisé par les sociétés Verres&Quartz Technologies, Flashlamps et Conforama. Conforama n'occupe plus les lieux depuis Juillet 2010.

A ce jour, il n'y a plus d'activité sur le site et ce dernier est libre de toute occupation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Au niveau régional, le secteur sur lequel s'implante le projet est encadré par le SDRIF d'Ile-de-France, approuvé le 27 décembre 2013.

Le projet s'inscrit sur le territoire communal de Bondy dont la 1ère modification du PLU a été approuvée le 18 avril 2013.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bondy est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques naturels prescrit le 23 Juillet 2001 ; celui des mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles. Les règles imposées par ce PPR ne sont pas encore connues, mais le projet d'aménagement devra s'y conformer dès lors qu'elles seront applicables. Aucun PPRT ne régit le territoire de Bondy.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du futur d'aménagement d'un terrain sis 24-32 route d'Aulnay, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) a mandaté la société BURGEAP en septembre 2010 pour la réalisation d'une étude de pollution du sous-sol visant à déterminer la qualité chimique des sols sur les parcelles concernées (sur le secteur des Salins qui s'étend sur une superficie d'environ 15 000 m²). Les résultats de l'étude sont présentés dans une note annexe.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>																																																				
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit un seul niveau de sous-sol dont la plus basse côte est estimée à 50,5m NGF. D'après l'étude géotechnique jointe en annexe, la côte des plus hautes eaux observées lors de la campagne de sondage est à 51,1m NGF. Cela signifie qu'un rabattement de nappe est à prévoir durant la phase chantier. Cette problématique a déjà été relevée dans l'étude d'impact de la "ZAC Les Rives de l'Ourcq", pour laquelle un dossier loi sur l'eau délaratif a également été produit. Dans ce dossier loi sur l'eau, le volume de rabattement pour l'ensemble des secteurs 1/2/3/4 est estimé à 14 551 m3/an.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: small;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>perméabilité terrain (m/s)</th> <th>surface (m²)</th> <th>hauteur à rabattre (m)</th> <th>périmètre mouillé (m)</th> <th>S mouillée (m³)</th> <th>Q rabattement (m³/s)</th> <th>Q rabattement (m³/h)</th> <th>durée chantier (mois)</th> <th>Q rabattement annuel (m³/an)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">S01 sud</td> <td rowspan="4">phase 1</td> <td rowspan="4">alluvions composées de sables argilo limoneux</td> <td>2 300</td> <td rowspan="4">1,1</td> <td rowspan="4">206</td> <td rowspan="4">206</td> <td rowspan="4">3,59^e-04</td> <td rowspan="4">1,29</td> <td rowspan="4">6</td> <td rowspan="4">14 551</td> </tr> <tr> <td>620</td> </tr> <tr> <td>620</td> </tr> <tr> <td>620</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Long Canal</td> <td rowspan="4">phase 2</td> <td rowspan="4">alluvions composées de sables argilo limoneux</td> <td>2 100</td> <td rowspan="4">2,75</td> <td rowspan="4">190</td> <td rowspan="4">522,5</td> <td rowspan="4">1,57^e-03</td> <td rowspan="4">5,66</td> <td rowspan="4">6</td> <td rowspan="4">56 529</td> </tr> <tr> <td>1 130</td> </tr> <tr> <td>1 130</td> </tr> <tr> <td>1 130</td> </tr> <tr> <td>S04</td> <td rowspan="3">phase 3</td> <td rowspan="3">1,00^e-05</td> <td>2 580</td> <td rowspan="3">1</td> <td rowspan="3">320</td> <td rowspan="3">320</td> <td rowspan="3">4,47^e-04</td> <td rowspan="3">1,61</td> <td rowspan="3">6</td> <td rowspan="3">6 955</td> </tr> <tr> <td>S05</td> </tr> <tr> <td>S03</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center; font-size: x-small;"><i>Tableau extrait du dossier loi sur l'eau de la ZAC</i></p> <p>L'étanchéité du sous-sol sera assurée par la réalisation d'un cuvelage.</p>			perméabilité terrain (m/s)	surface (m²)	hauteur à rabattre (m)	périmètre mouillé (m)	S mouillée (m³)	Q rabattement (m³/s)	Q rabattement (m³/h)	durée chantier (mois)	Q rabattement annuel (m³/an)	S01 sud	phase 1	alluvions composées de sables argilo limoneux	2 300	1,1	206	206	3,59 ^e -04	1,29	6	14 551	620	620	620	Long Canal	phase 2	alluvions composées de sables argilo limoneux	2 100	2,75	190	522,5	1,57 ^e -03	5,66	6	56 529	1 130	1 130	1 130	S04	phase 3	1,00 ^e -05	2 580	1	320	320	4,47 ^e -04	1,61	6	6 955	S05	S03
		perméabilité terrain (m/s)	surface (m²)	hauteur à rabattre (m)	périmètre mouillé (m)	S mouillée (m³)	Q rabattement (m³/s)	Q rabattement (m³/h)	durée chantier (mois)	Q rabattement annuel (m³/an)																																													
S01 sud	phase 1	alluvions composées de sables argilo limoneux	2 300	1,1	206	206	3,59 ^e -04	1,29	6	14 551																																													
			620																																																				
			620																																																				
			620																																																				
Long Canal	phase 2	alluvions composées de sables argilo limoneux	2 100	2,75	190	522,5	1,57 ^e -03	5,66	6	56 529																																													
			1 130																																																				
			1 130																																																				
			1 130																																																				
S04	phase 3	1,00 ^e -05	2 580	1	320	320	4,47 ^e -04	1,61	6	6 955																																													
S05																																																							
S03																																																							
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																																					
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les remblais devant être excavés sur l'entière superficie du site, en fonction des filières adaptées, représentent les volumes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2 850 - 3 480 m3 de remblais à évacuer en centre de comblement de carrière, > 220 - 270 m3 de remblais à évacuer en ISDND ou biocentre. 																																																				
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																																					
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																																					
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																																					

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																				
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Bondy n'est soumise à aucun PPRT. Il n'y a aucune installation classée SEVESO sur la commune. Concernant la présence d'ICPE, un inventaire historique urbain de 2010 a pu identifier : une ICPE soumise à déclaration située au 49-51 Chemin Latéral sous la rubrique 206-A et une ICPE soumise à déclaration située au 27/31 Chemin Latéral sous la rubrique 375-2. Le port de Bondy accueille également deux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n° 2522.</p> <p>Le risque lié au transport de matière dangereuse est matérialisé par deux axes majeurs ouverts à la circulation des poids lourds : la RD41 (route d'Aulnay) et le Chemin latéral. La commune de Bondy est également concernée par la présence de canalisations sous pression, notamment de gaz, qui longent le chemin de halage. A ce titre, des DICT seront adressées aux concessionnaires avant le début des travaux.</p>																			
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Bondy est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques naturels prescrit le 23 Juillet 2001, celui des mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles. Les règles imposées par ce PPR ne sont pas encore connues, mais le projet d'aménagement devra s'y conformer dès lors qu'elles seront applicables.</p>																			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																				
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																				
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à proximité immédiate de la route d'Aulnay, qui est classé en catégorie 4 au titre du classement sonore des infrastructures terrestres.</p> <table border="0"> <tr> <td>LAeq (6h-22h)</td> <td>LAeq (22h-6h)</td> <td>Catégorie de l'infrastructure</td> <td rowspan="5"> <p>Une étude écoustique a été réalisée dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC "Les Rives de l'Ourcq". Cette étude montre qu'à horizon projeté, les niveaux sonores modélisés le long de la route d'Aulnay. Cette étude est jointe en annexe.</p> </td> </tr> <tr> <td>L > 81</td> <td>L > 76</td> <td>Catégorie 1 - la plus bruyante</td> </tr> <tr> <td>76 < L = 81</td> <td>71 < L = 76</td> <td>Catégorie 2</td> </tr> <tr> <td>70 < L = 76</td> <td>65 < L = 71</td> <td>Catégorie 3</td> </tr> <tr> <td>65 < L = 70</td> <td>60 < L = 65</td> <td>Catégorie 4</td> </tr> <tr> <td>60 < L = 65</td> <td>55 < L = 60</td> <td>Catégorie 5</td> </tr> </table> <p>De part les activités projetées, le projet n'est pas de nature à générer des sources de bruit.</p>	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	Catégorie de l'infrastructure	<p>Une étude écoustique a été réalisée dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC "Les Rives de l'Ourcq". Cette étude montre qu'à horizon projeté, les niveaux sonores modélisés le long de la route d'Aulnay. Cette étude est jointe en annexe.</p>	L > 81	L > 76	Catégorie 1 - la plus bruyante	76 < L = 81	71 < L = 76	Catégorie 2	70 < L = 76	65 < L = 71	Catégorie 3	65 < L = 70	60 < L = 65	Catégorie 4	60 < L = 65	55 < L = 60	Catégorie 5
	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	Catégorie de l'infrastructure		<p>Une étude écoustique a été réalisée dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC "Les Rives de l'Ourcq". Cette étude montre qu'à horizon projeté, les niveaux sonores modélisés le long de la route d'Aulnay. Cette étude est jointe en annexe.</p>																		
	L > 81	L > 76	Catégorie 1 - la plus bruyante																				
	76 < L = 81	71 < L = 76	Catégorie 2																				
70 < L = 76	65 < L = 71	Catégorie 3																					
65 < L = 70	60 < L = 65	Catégorie 4																					
60 < L = 65	55 < L = 60	Catégorie 5																					
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																					
Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																					
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																					
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																					
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																					

	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	<input type="checkbox"/>	Concernant la gestion des eaux pluviales, des bassins de rétention sont prévus en sous-sol ainsi qu'en toiture pour la régulation des rejets d'eaux pluviales, limités à 5l/s/ha au maximum. Le projet n'engendrera aucun rejet dans le milieu naturel. L'ensemble des eaux pluviales sera rejeté dans le réseau d'assainissement départemental. Les principes d'assainissement respecteront en tous points la réglementation des documents d'urbanisme.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A l'échelle du projet, aucun autre projet connu n'est susceptible de cumuler des impacts sur l'environnement avec la présente opération.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la réhabilitation d'un site à usage d'activités et de stockage, désaffecté et implanté en milieu périurbain.

L'analyse socio-environnementale réalisée par Antea group dans le cadre de ce formulaire, s'est appuyée sur une bonne connaissance du territoire dans la mesure où Antea Group a également réalisé l'étude d'impact de la ZAC "Les Rives de l'Ourcq" pour la communauté d'agglomération Est-Ensemble (dont l'instruction par l'Autorité Environnementale a pris effet le 22 juillet 2015).

C'est donc en connaissance de cause que nous pouvons cibler les principaux enjeux du secteur qui sont, pour la présente opération : la pollution des sols, les risques de transferts de pollution vers les eaux souterraines, et les nuisances acoustiques.

A ces enjeux, les réponses suivantes peuvent être apportées :

- les terres polluées ont été identifiées et elles font l'objet d'un plan de gestion approprié à leurs caractéristiques, à savoir une évacuation directe en filière adaptée ou bien un traitement pour une réutilisation sur site,
- du fait que la problématique de pollution des sols soit traitée, le risque de transfert de pollution vers les eaux est très limité,
- et enfin, concernant les risques de nuisances sonores, ces derniers ne sont pas dus à la nature même du projet, mais au fait que ce dernier soit implanté à proximité d'un axe routier très fréquenté. Le présent projet, de par sa vocation de logement et de commerces, ne participe pas à dégrader l'ambiance sonore locale. En revanche il convient de proposer une isolation adéquate aux futures occupants des lieux et à ce titre, les contraintes d'isolation sont d'ores et déjà à l'étude en phase d'avant-projet.

Sur ces constats, il ne nous semble pas nécessaire de produire une étude d'impact spécifique au présent projet, d'autant qu'il s'inscrit au sein du périmètre d'une ZAC qui, elle-même, a fait l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<i>Annexe n°1 - Etude de pollution des sols</i>
<i>Annexe n°2 - Etude acoustique réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC "Les Rives de l'Ourcq"</i>
<i>Annexe n°3 - Etude géotechnique</i>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

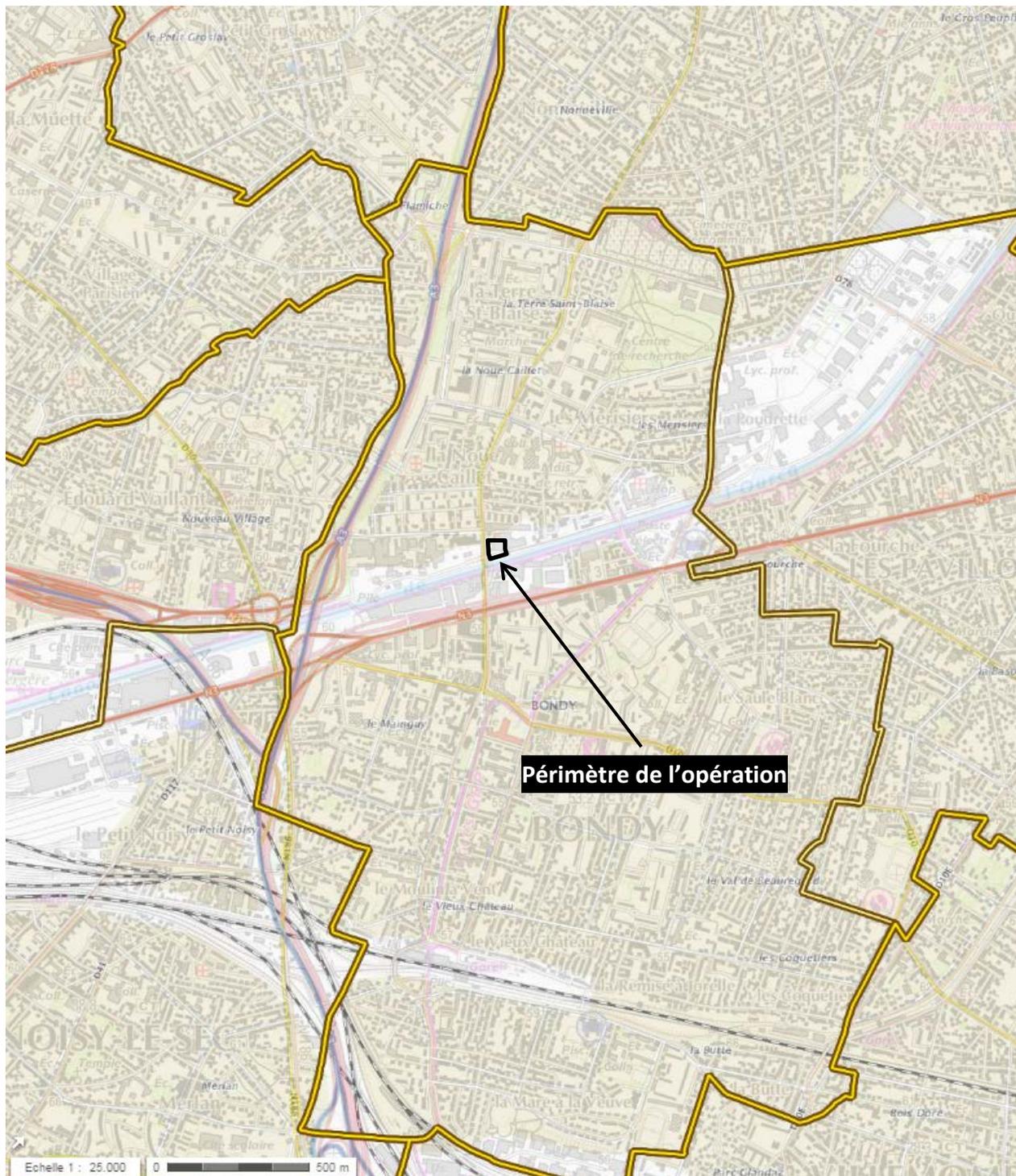
PARIS

le,

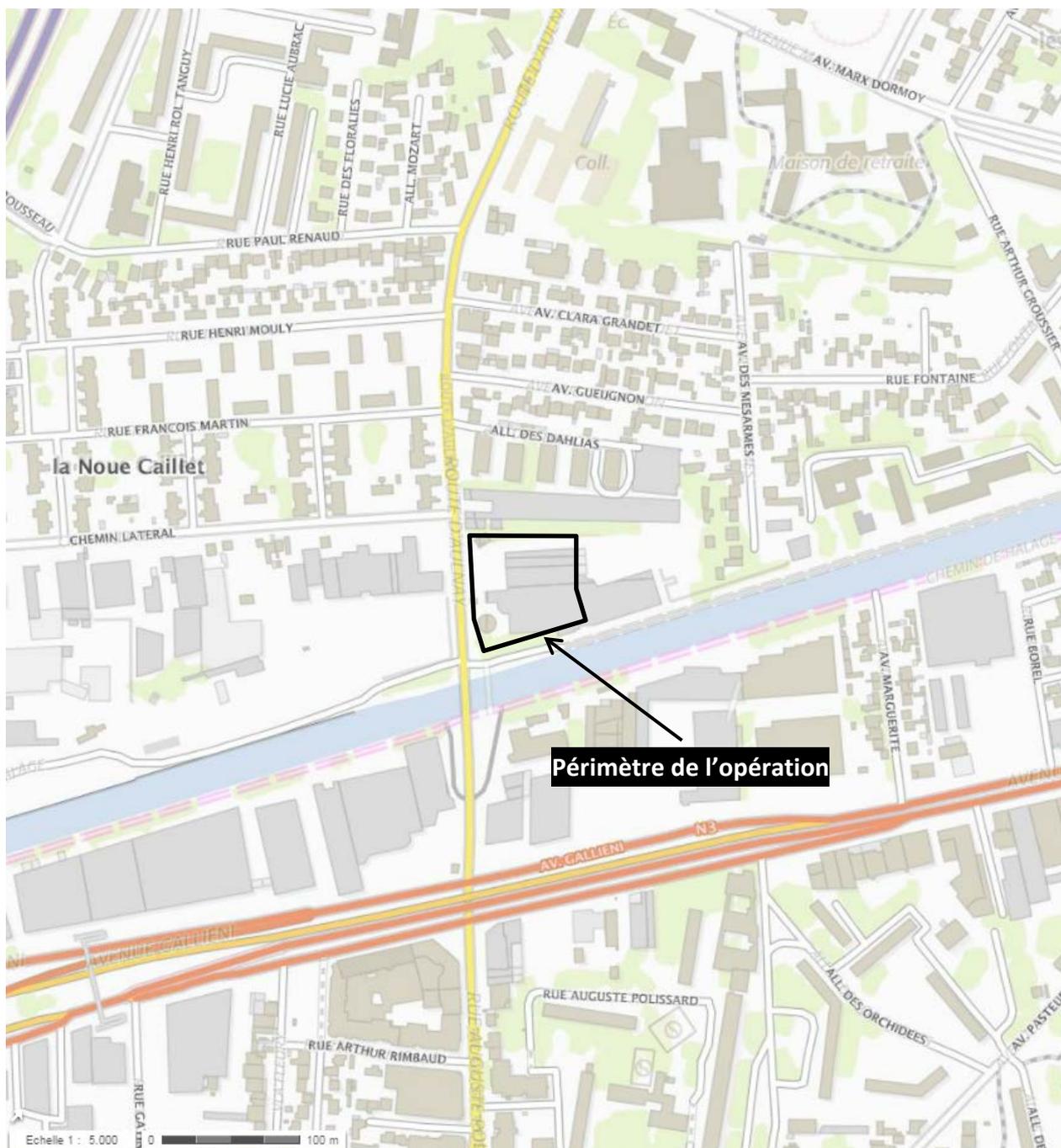
07 août 2015

Signature

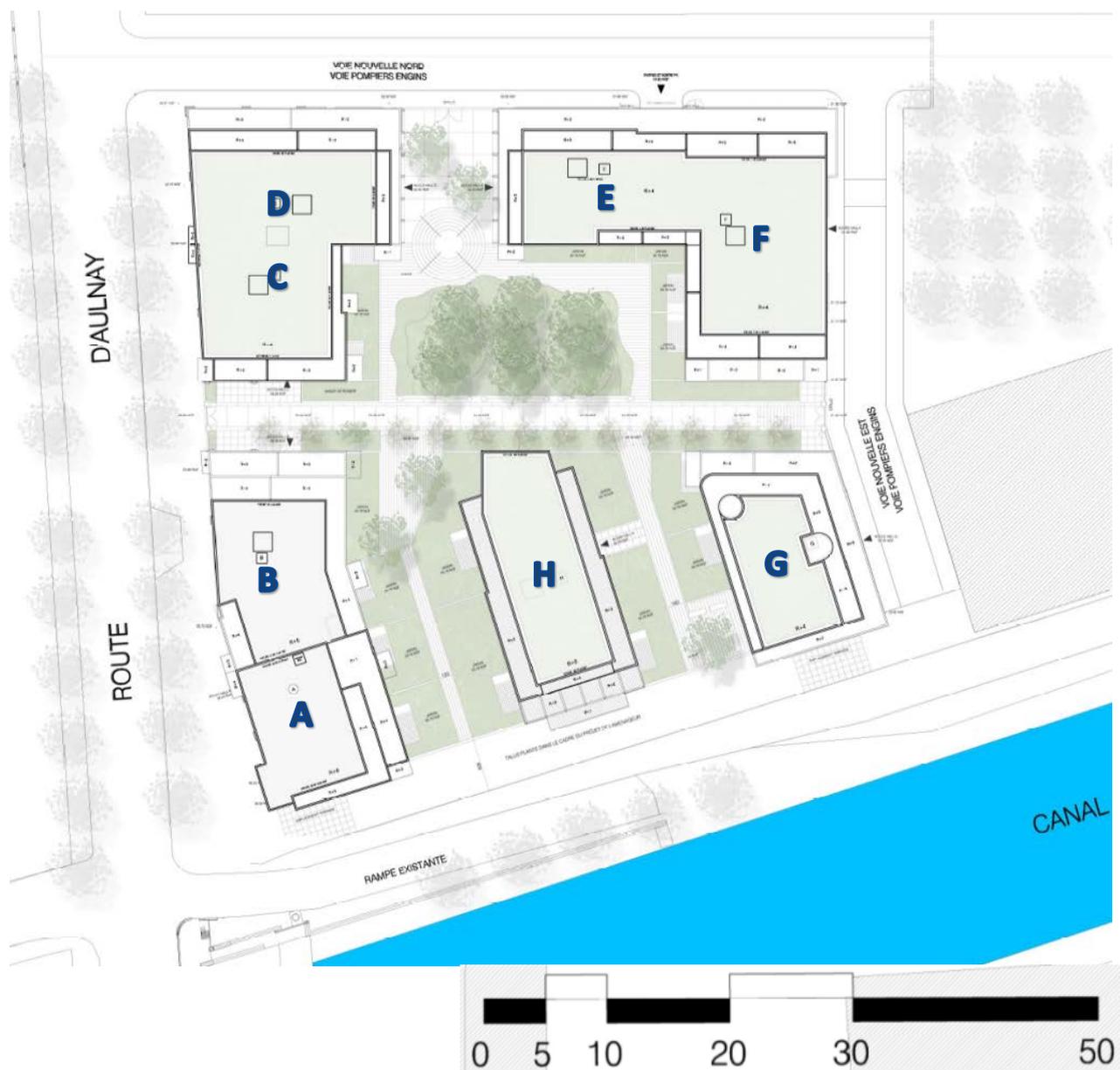
1 - PLANS DE SITUATION AU 1/25 000



2 - PLAN DES ABORDS DU PROJET



3 - PLAN MASSE DU PROJET



1 - ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Photographie 1 : prise le
31 juillet 2015



- Chemin de Halage -



Photographie 2 : prise le
31 juillet 2015



- Accès Sud-Ouest -



Photographie 3 : prise le
31 juillet 2015



- Pont d'Aulnay -



Photographie 4 : prise le
31 juillet 2015



- Chemin de Halage -



Photographie 5 : prise le
31 juillet 2015



- Façade Sud -



Photographie 6 : prise le
31 juillet 2015



- Route d'Aulnay -



Photographie 7 : prise le
31 juillet 2015



- Route d'Aulnay -



Photographie 8 : prise le
31 juillet 2015



- Façade Ouest -



Photographie 9 : prise le
31 juillet 2015



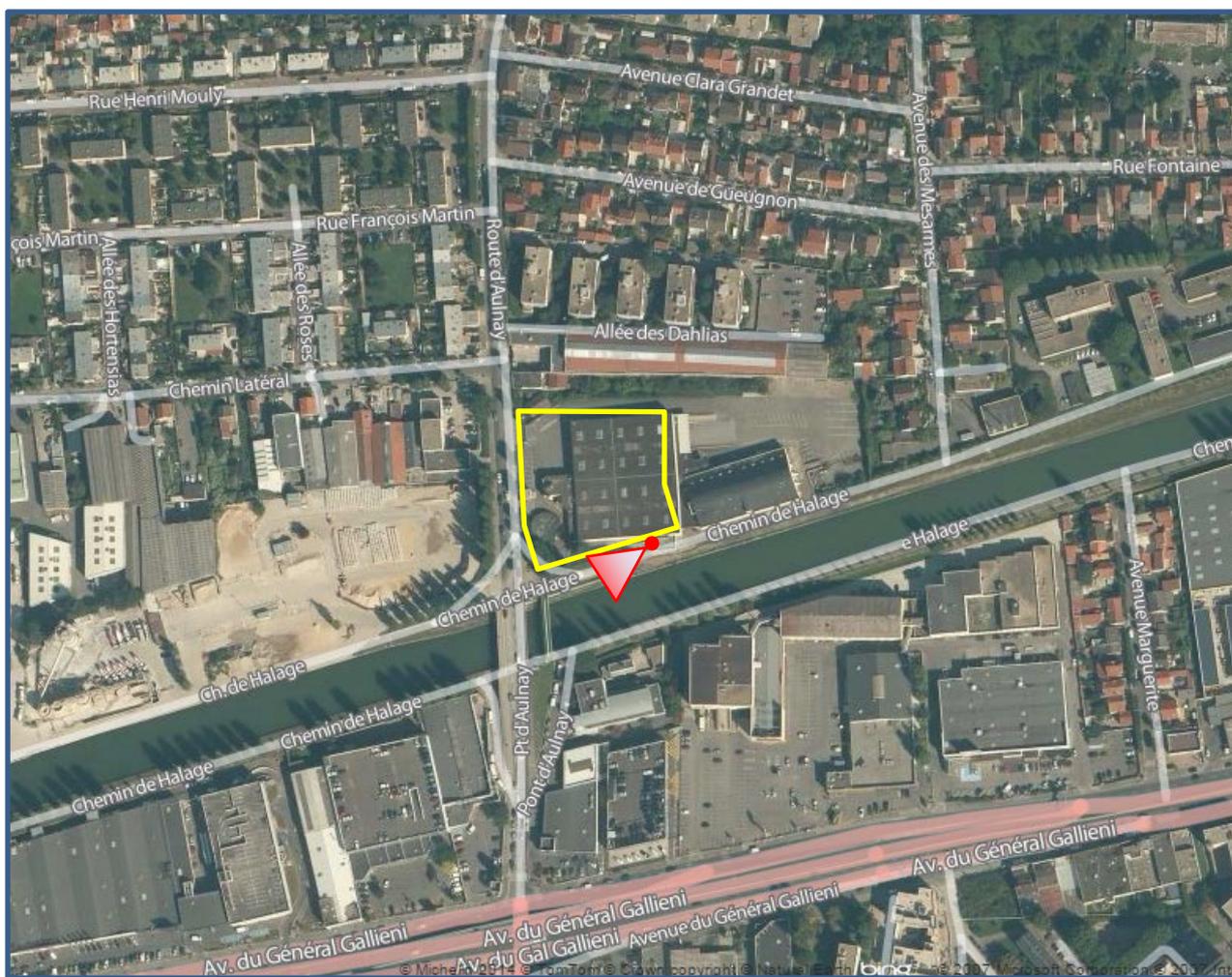
- Entrée façade Ouest -



Photographie 10 : prise le
31 juillet 2015



- Cour intérieure -



Photographie 11 : prise le
31 juillet 2015



- Façade Sud -



Photographie 12 : prise le
31 juillet 2015



- Chemin de halage -